



Compte rendu de réunion

COMSEC

06 Mai 2021

Présence :

Présents	Excusés
LE FLOCH Pierre	Jean Marc LEGARREC
Pierre LAVERGNAT	
Jean Claude PRANLAS DESCOURS	
Philippe KRUST	
Jean Claude PELLETIER	
Antoine LAURENTIE	

Ordre du jour

- 1-Point d'avancement du PAS
- 2-Stationnement des EVSS sur le parking par vent du Nord
- 3-Sécurité liée à l'entreposage de la citerne de SP98 et dispositions pour l'avitaillement
- 4-Formulation de rappels pour l'exploitation des EVSS (appoint huile, avitaillement)
- 5- Organisation pratique du Café/Croissants du 23/05
- 6- Propositions de sujets pour le flash Sécurité N° 3
- 7- Points divers et Tour de table

TITRE	CONTENU	QUI	PLANNING
1	<p>La version modifiée du 11/03/21 a été validée par le CD. Cette version est affichée sur le panneau Sécurité de la salle Pilote du Club house.</p> <p>L'avancement du PAS se poursuit.</p> <p>Une mise à jour a été faite début Mai</p> <p>Le PAS mis à jour est joint en annexe au présent CR</p>	P. LAVERGNAT	Au fil de l'eau

3	<p>La COMSEC a été sollicitée pour analyser les conditions d'utilisation de la remorque citerne SP98 et de définir une zone d'avitaillement des avions avec cette citerne.</p> <p>La notice d'utilisation de la citerne fait apparaître plusieurs points réglementaires qui ne sont pas ou mal respectés. Une mise en conformité est donc nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration à la DSAC locale : une déclaration est à faire concernant la possession et l'entreposage de cette remorque. - Déclaration à l'assurance « hangars » : Vérifier qu'elle a bien été faite, sinon à faire au plus vite. - Entreposage dans le hangar : Il faudra matérialiser au sol une zone de stockage de 2.5m de rayon avec peinture jaune du sol. - - Visite réglementaire remorque : A faire tous les 5 ans par un organisme habilité (APAVE, Veritas,). L'échéance est en Mai 21. - Remplacement des pièces à durée de vie limitée : A voir à l'issue du contrôle réglementaire. - - Traction de la remorque : Il est rappelé que les personnes tractant la remorque pour aller faire le plein doivent en déclarer l'utilisation auprès de leur assurance véhicule, que la plaque d'immatriculation du véhicule tracteur doit est apposée sur la barre de signalisation de la remorque et que l'extincteur de la remorque doit être placé dans l'habitacle du véhicule tracteur lors d'un déplacement. <p>Concernant la zone d'avitaillement avec la remorque, plusieurs pistes ont été émises (devant la porte du hangar Sud,</p>	<p>P LE FLOCH</p> <p>P . LAVERGNAT</p> <p>P. LAVERGNAT</p> <p>P. LE FLOCH</p> <p>Tous</p>	<p>Fin Mars</p> <p>Mai 21</p> <p>Mai 21</p> <p>Juin 21</p> <p>Mai 21</p> <p>Permanent</p>
---	---	---	---

	<p>sur l'emplacement réservé devant le hangar Nord, sur le stand ou est stationné l'avion sur le parking, sur la zone d'avitaillement de la pompe 100LL, création d'un local dédié pour entreposage de la citerne et avitaillement à proximité,)</p> <p>A ce stade, aucune solution ne fait l'unanimité. Il a donc été décidé de poursuivre réflexions et expérimentations en mesurant les avantages/inconvénients de chaque solution.</p> <p>Pour ce faire un tableau est joint en annexe pour que chacun y note ses points de vue.</p> <p>Une mise en commun sera faite lors de la prochaine COMSEC.</p> <p>D'ici là aucune recommandation n'est émise hormis le fait qu'il n'est pas nécessaire réglementairement de relier la remorque à la terre lors d'un avitaillement.</p> <p>La liaison avion/ remorque suffit pour assurer la liaison équipotentielle.</p>	Membres COMSEC	Juin 21
4	<p>Un rappel sera fait aux pilotes dans le prochain Flash Sécurité concernant les conditions locales d'exploitation des EVSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carburant : de manière générale il est recommandé de ne pas dépasser 40 l de carburant dans chacun des réservoirs, ce qui permet à un équipage de 2 PAX de gabarit standard d'utiliser l'avion sans vérifier le devis masse/centrage. Pour les voyages, vols solos, etc. l'avitaillement pourra dépasser cette recommandation. Il conviendra au préalable de chaque vol de faire un devis de masse/centrage. - Huile : il est rappelé que la vérification du niveau d'huile doit se faire après brassage de l'hélice et l'obtention de 3 rots. La quantité d'huile maxi est de 500ml entre les niveaux mini et maxi. Il sera recommandé de ne pas faire d'avoir de plus de 200 ml et de contrôler l'évolution du 	JC PELLETIER	Juin 21

	<p>niveau après un appoint de 100ml avant d'un nouveau complément.</p> <p>Concernant les piges pour vérifier le niveau de carburant, celle équipant le F-SA donne pleinement satisfaction (lisibilité, absence d'odeur d'essence dans l'habitacle).</p> <p>Cette tige en bakélite graduée a été réalisée par l'AC de Grenoble Le Versoud ancien propriétaire.</p> <p>On se rapprochera de ce club pour savoir de quelle façon ils se sont procuré cette pige.</p>	P. KRUST	Mai 21
5	<p>Pour rappel, compte tenu du contexte sanitaire, la journée JPO du 22/05 est annulée.</p> <p>En revanche, le Café/Croissants du 23/05 est maintenu.</p> <p>Pour la COMSEC, il s'agira d'assurer l'accueil par une permanence radio sur la fréquence, de diriger les appareils vers le parking et de parquer les appareils.</p> <p>4 personnes sont nécessaires pour assurer ces missions.</p>	<p>P. LAVERGNAT P. LE FLOCH A. LAURENTIE JC. PRANSLAS (JC PELLETIER)</p>	

6	<p>Pour le projet Secur'AT, le flash traitera du stationnement des EVSS et de leurs conditions d'exploitations locales, de la veille des SUP AIP et de la balise de détresse portative dans le D112.</p> <p>Le sujet de fonds traitera des différents décollages.</p>	JC PELLETIER	Juin 21
7	<p>Le tour de table :</p> <p>Est évoqué par un membre le traitement des REX pour s'assurer que le mode de fonctionnement actuel donnait satisfaction.</p> <p>Le CPS répond que le traitement actuel des REX était satisfaisant, le durée moyenne de traitement reste dans l'objectif fixé de 15 jours après l'émission des évènements.</p> <p>Ce traitement rapide et la garantie de l'anonymat semblent être des éléments positifs à l'émission des REX, puisqu'à ce jour on compte 8 REX émis depuis le début de l'année.</p> <p>En point négatif on peut noter que 3 de ces évènements ont conduit à l'ouverture de CRESAG ce qui en termes de sécurité n'est pas très bon.</p> <p>Par ailleurs, l'affectation à tour de rôle aux membres de la cellule REX pour traitement fonctionne bien. Il faut juste rappeler aux membres de la cellule REX de bien accuser réception de la prise en compte du traitement lorsqu'un évènement leur est affecté.</p> <p>La séance est levée à 17 :30</p>		

Annexe au CR : PAS 2021 version du 06/05/21

Tableau Solutions Avitaillement SP98

Prochaine réunion le 01/07/2021 à 19 :00